

Partie 1

QUE FAUT-IL SAVOIR AU SUJET DE LA DNL EN ELLE-MÊME ?

Le préalable à toute réflexion d'ordre pédagogique et méthodologique au sujet d'une matière donnant lieu à épreuve finale au baccalauréat consiste à bien en comprendre les tenants et les aboutissants, pour ne pas dire son mode de fonctionnement particulier. Car la DNL, si elle est en effet une discipline d'enseignement comme beaucoup d'autres, n'est pas pour autant exactement une discipline « comme les autres »... De quoi s'agit-il donc exactement ?

Quelle définition pour la DNL ?

Aux termes mêmes des documents officiels présidant à sa création dans le cadre des « sections européennes et de langues orientales », datant de plus de vingt ans déjà, il est en substance précisé que la *discipline non linguistique* consiste en l'enseignement, dans une langue vivante pratiquée par les élèves soit comme LV1 (pour l'allemand et l'anglais essentiellement), soit comme LV2 (quelle que soit la langue), d'une matière spécifique. Cette matière peut donc être différente selon les cas et ne comporte que peu d'exclusives ; ainsi trouve-t-on, dans une même académie et pour une même langue, des DNL aussi variées que l'EPS, la physique-chimie, les sciences économiques et sociales, et d'autres encore. On voit donc par là même qu'en l'occurrence, la langue vivante est *l'outil* de la DNL.

Mais dans ce cas, pourquoi « non linguistique » ? Sous l'apparent paradoxe se cache une réalité simple mais capitale à comprendre si l'on veut convenablement aborder cette matière sans se tromper d'objectif : les cours (dont nous reparlerons plus loin) sont dispensés par un(e) enseignant(e) *de la discipline d'appui* et non pas par un(e) professeur(e) de langue... bien que quelquefois la chose puisse se produire, pour peu que l'établissement doive faire face à l'absence prolongée d'un enseignant spécialisé.

Il est également bon de se souvenir que l'enseignement de la DNL peut, selon les textes fondateurs, concerner « tout ou partie du programme de la discipline d'appui », ce qui de prime abord peut paraître vague. En fait, à l'échelon académique (et quelquefois inter-académique), les parties de programme donnant lieu à interrogation finale sont déterminées à l'avance, et en nombre « raisonnable », afin de favoriser vos apprentissages et d'éviter de vous surcharger de travail outre mesure. De sorte qu'en tant que futurs candidats vous connaîtrez d'entrée de jeu les quelques chapitres sur lesquels vous serez interrogés... chose rassurante dans la perspective d'un examen, les autres disciplines laissant plus de place aux incertitudes dans ce domaine !

En outre, il a été convenu dès la création des sections européennes que ce cursus, se déroulant sur les trois années de lycée, doit inclure au moins un séjour linguistique dans un pays où se pratique la langue dans laquelle la DNL est enseignée : ainsi l'Allemagne, l'Autriche ou la Suisse pour l'allemand, le Royaume-Uni, l'Irlande ou Malte pour l'anglais, etc., non seulement

il s'agit d'une obligation – par ailleurs loin d'être désagréable –, mais celle-ci s'avère également une excellente opportunité d'ordre culturel et, qui plus est, dans la perspective de l'examen et particulièrement pour ce qui est des *sujets personnels* (cf. partie 5). Ces séjours sont réalisés, d'ordinaire, soit en seconde, soit en première (voire sur les deux niveaux pour les plus chanceux d'entre vous !).

Quelles évaluations pour la DNL ?

L'évaluation dans une matière demeure souvent, pour tout lycéen tant soit peu consciencieux, une source de motivation, mais aussi quelquefois de tension ; et cela se vérifie souvent avec une certaine acuité dans les sections européennes où fréquemment vous ressentez davantage de pression que dans d'autres filières, ce qui peut quelquefois s'avérer contre-productif.

Or, la DNL mérite bien, décidément, son statut de discipline « exotique » ! En effet, de façon quelque peu surprenante, rien n'a jamais été réellement défini dans ce domaine précis. Certes, l'enseignant en charge de la DNL peut, s'il le désire, vous évaluer, à la manière de son choix, mais sans pour autant qu'il y soit tenu. On peut donc théoriquement avoir effectué tout son parcours « européen » sans jamais y avoir été évalué... Mais chacun comprendra aisément la nécessité de procéder, au moins ponctuellement, à une vérification des compétences acquises !

L'enseignant en DNL peut donc « tester » ses élèves, selon ses propres critères, soit par écrit, soit oralement en cours, comme pour toute autre discipline. Sa seule difficulté en ce qui le concerne – et donc aussi indirectement les élèves dont il a la charge – est que les livrets scolaires, dans leur conception présente, ne comportent pas de case « DNL », ce qui prouve bien par conséquent qu'il n'existe pas à réellement parler d'obligation de notation dans cette matière. Toutefois, il demeure possible d'« emprunter » des cases inutilisées... donc pas de conclusion hâtive, surtout en termes de régularité du travail requis de votre part !

En terminale, en revanche, il est indispensable que vous soyez non seulement évalués, mais surtout entraînés pour faire face à une épreuve aussi spécifique que celle que vous devrez subir au final : c'est tout le principe des fameux bacs blancs... Ceux-ci sont organisés dans la plupart des disciplines d'examen : philosophie, géographie-histoire, langues, sciences... il n'y a donc aucune raison de ne pas en organiser en DNL. Toutefois, il ne peut alors s'agir que d'oraux blancs, afin de vous permettre de mieux appréhender la manière dont vous serez jugés en fin de cursus. Nous verrons plus loin en détail en quoi cela consiste exactement (cf. fiche suivante).

En quoi l'examen final consiste-t-il ?

L'épreuve finale se tient en général avant les épreuves écrites du premier groupe comptant pour le baccalauréat, l'année de terminale. Les dates varient d'une académie à l'autre, mais il apparaît que la plupart du temps les sessions se déroulent fin mai.

Attention ! *La DNL est une discipline pour laquelle aucune épreuve ni session de rattrapage ne sont prévues ! Il convient donc d'être fin prêt en temps et en heure... d'où l'importance des oraux blancs mentionnés plus haut.*

L'épreuve en elle-même consiste en un oral spécifique. Sa durée totale pour ce qui vous concerne est de 40 minutes. Cette durée se décompose en deux parties égales : 20 minutes de préparation puis 20 minutes d'interrogation. Cette interrogation orale se découpe elle-même *en deux périodes de 10 minutes*.

Les 10 premières minutes sont consacrées au fameux document inconnu ; celui-ci, cependant, est en rapport direct avec les thèmes traités en cours durant l'année : la seule « surprise » réside donc dans le document même, et non dans le sujet dont il traite. Durant ces dix minutes, vous êtes supposés réaliser l'analyse et le commentaire dudit document, selon des méthodes qui seront précisées plus loin (cf. partie 4). S'agissant donc d'une *Prise de parole en continu* (ou PPC), le jury n'intervient qu'à la fin de l'exposé, pour vous poser quelques questions, mais sans pour autant pouvoir déborder du créneau initial de dix minutes. Nous verrons par la suite comment gérer au mieux cette situation.

Les *10 dernières minutes* consistent pour vous, par contre, en un dialogue avec le jury (*Prise de parole en interaction*, ou PPI), sur un ou plusieurs des *thèmes personnels* que vous aurez vous-même choisis par avance, et précisés sur une liste officielle du même type que celle employée pour les épreuves orales de français en première. Là encore, nous verrons (cf. chapitre 4) comment aborder cette partie de l'épreuve.

Le jury attribue une note sur 20 ; *toutefois celle-ci ne compte « que » pour 80 % de la note finale...* En effet, les enseignants de DNL et de la langue vivante correspondante auront, au préalable, attribué à chaque élève de leur section européenne une *note personnelle comptant pour 20 % du total final* (comme une sorte de note de contrôle continu).

Il convient ici de souligner l'importance capitale de ce qui précède. En effet plusieurs remarques s'imposent. La note personnelle démontre par son existence même la réalité des évaluations en cours d'année, évoquées plus haut, et donc leur nécessité... ainsi, par conséquent, que celle d'un travail assidu tout au long de l'année, et pas seulement quelques jours avant l'examen ! De plus, cette même note peut s'avérer d'un grand secours en cas d'oral final tant soit peu décevant...

Concrètement, il est nécessaire d'obtenir au moins 10/20 en DNL pour espérer obtenir la mention européenne (outre une note minimale de 12/20 aux épreuves de la langue vivante concernée). Pour les candidats obtenant 10 ou plus à l'oral final, tout va bien. Mais si la note orale n'est que de 9/20... C'est ici que la note personnelle peut « sauver » la situation, puisque si cette même note était d'au moins 10/20, les calculs nous donneraient au final un 9,20/20... arrondi au 10/20 fatidique, comme le veut la règle du baccalauréat ! une sorte de « sécurité » pour vous...

En quoi l'épreuve orale est-elle « spécifique » ?

Plusieurs éléments, en effet, rendent l'épreuve de DNL particulière par rapport à la plupart des autres. En premier lieu, quoiqu'il s'agisse d'une épreuve du premier groupe, nous avons vu précédemment qu'elle se déroulait communément fin mai... *c'est-à-dire alors que les cours ne sont pas encore finis dans les autres matières*. Concrètement, vous serez donc souvent amenés à la subir alors même que vos autres cours se poursuivent, un peu comme cela peut survenir lors d'oraux blancs, par exemple pour l'épreuve orale de français en première. Mais il s'agit ici d'une épreuve de baccalauréat... il faut donc être mentalement prêt à gérer dans une même journée ses cours dans diverses matières *plus l'épreuve de DNL*. Très peu d'autres matières offrent cette première particularité.

Ensuite, voire peut-être surtout, l'épreuve orale de DNL est évaluée par *deux examinateurs*, contrairement à l'immense majorité des épreuves orales où vous n'avez en face de vous qu'un unique interlocuteur. En l'occurrence, vous devez ici être notés à la fois par un *professeur de DNL*, mais aussi par un *professeur de langue vivante*. Notant chacun selon des critères différents, ils attribuent après concertation une note commune. Mais certains d'entre vous se trouvent parfois quelque peu déstabilisés par le fait de se sentir en « infériorité numérique ». Rappelons par conséquent que la principale qualité des examinateurs, outre leur impartialité, reste... l'indulgence, surtout dans un oral où la langue pratiquée n'est pas la langue maternelle des candidats !

Cela étant, ne jamais oublier ceci : les textes fondateurs précisent que l'épreuve de DNL est « *une épreuve de langue vivante prenant appui sur une discipline non linguistique* ». Il faut donc bien comprendre que le niveau de langue en lui-même représente une partie déterminante de la note finalement attribuée. Il ne s'agit donc pas de dire tout ce que l'on sait, ni de produire un discours exhaustif voire savant... *mais de le faire dans une langue aussi correcte que possible*. Nous y reviendrons d'ailleurs dans les parties 4 et 5.

Au final, que m'apporte la section européenne ?

En premier lieu, la section européenne n'apporte quelque chose qu'à celles et à ceux qui lui ont apporté du leur : c'est justement l'un des aspects mis en lumière par la note personnelle précédemment citée, qui ne prend pas en compte les seuls résultats chiffrés, mais aussi d'autres critères, tels que votre engagement personnel, votre motivation, votre volonté de progresser... Il faut donc également souligner que l'on entre en section européenne en ayant au préalable une véritable appétence linguistique et surtout culturelle, qui trouve sa récompense dans le résultat final... et non pas pour se trouver dans une « bonne classe », une sorte de « niche écologique », sans autre motivation.

Cela étant posé, une mention européenne au baccalauréat présente de nombreux avantages dès lors qu'elle est obtenue. Pour commencer, en tant qu'option, elle permet de rapporter des points, comptabilisés dès le premier groupe d'épreuves : les points au-dessus de 10/20 sont coefficientés soit 1 si la DNL est la seconde option choisie, soit 2 si elle a été placée en premier ; une note de 15/20, courante à l'examen, peut donc permettre d'engranger un « bonus » de 10 points, et quelquefois d'obtenir une mention supérieure au baccalauréat, ce qui est toujours bon à prendre. Mais cela, il est vrai, n'est qu'un point de vue strictement comptable.

Les élèves ayant suivi un cursus en section européenne et poursuivant des études supérieures se trouvent souvent avantagés, grâce à une maîtrise linguistique supérieure à la moyenne, dans nombre de filières : CPGE, écoles de commerce, droit international, aéronautique, sciences de l'ingénieur... C'est ici que le bagage culturel et linguistique s'avère être un atout de premier choix.

⇒ **Conseil !**

Une mention européenne permet fréquemment de voir son dossier privilégié dans les filières à recrutement sélectif, comme on l'a souvent observé pour les classes préparatoires.